



Berne, 26 mars 2014

Destinataires :

les partis politiques
les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
les associations faïtières de l'économie
les milieux intéressés

**Loi fédérale sur la sécurité de l'information :
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 26 mars 2014, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de mener une procédure de consultation relative au projet de loi fédérale sur la sécurité de l'information auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières suisses de l'économie et des milieux intéressés.

Délai

La consultation prendra fin le **4 juillet 2014**.

Le projet de loi a pour but de créer des bases légales uniformes pour la gestion et l'organisation de la sécurité de l'information au sein de la Confédération. Il doit permettre aux autorités fédérales d'assumer durablement et économiquement leurs responsabilités relatives à la protection de l'information sur la base d'une analyse systématique du risque. Le projet couvre, entre autres, la classification des informations, la sécurité lors de l'engagement de moyens TIC, les contrôles de sécurité relatifs aux personnes, ainsi qu'une procédure unifiée de sécurité relative aux entreprises. Il prévoit en outre de mettre en place une organisation transversale de sécurité de l'information afin de répondre aux exigences de la société de l'information.

Nous vous soumettons, en annexe, le projet de loi fédérale sur la sécurité de l'information, rapport explicatif inclus. D'autres exemplaires sont disponibles à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

A l'issue de la consultation, les avis exprimés seront publiés sur Internet. Dans le respect de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents qui ne présentent aucune entrave. Nous vous saurions par conséquent gré de bien vouloir nous communiquer vos réponses sous forme électronique (de préférence en format Word).

Nous vous prions de faire parvenir vos avis à l'adresse suivante :



recht-vbs@gs-vbs.admin.ch

Secrétariat général du DDPS, Droit DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projet soumis à consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des organes consultés (d, f, i)
- Information à la presse (d, f, i)